

COMMUNIQUÉ MUNICIPAL

Information aux administrés – Projets d'installation de panneaux photovoltaïques

Madame, Monsieur,

La municipalité souhaite attirer l'attention des habitants sur le démarchage actuellement réalisé par certaines sociétés spécialisées dans l'installation de panneaux photovoltaïques.

Ces entreprises proposent, dans le cadre de leurs prestations, la prise en charge des démarches administratives nécessaires au dépôt des autorisations d'urbanisme, notamment les déclarations préalables de travaux.

La commune rappelle que l'instruction d'un dossier de déclaration préalable représente un coût administratif estimé à **130 € par dossier pour la collectivité**, y compris lorsque le projet n'aboutit pas ou que les travaux ne sont finalement pas réalisés.

Aussi, il est demandé aux administrés :

- De s'assurer du caractère sérieux et abouti de leur projet avant tout dépôt de dossier ;
 - D'informer la Mairie qu'un dossier va être déposé par une entreprise
 - De vérifier avec attention les engagements contractuels proposés par les sociétés démarchieuses ;
- D'éviter les dépôts de demandes qui ne seraient pas suivis de réalisation effective des travaux.

La municipalité invite chacun à prendre contact avec le service urbanisme de la mairie pour toute information complémentaire relative aux démarches à effectuer avant l'installation de panneaux photovoltaïques.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre vigilance.